




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110926-16973-DE-1-1_0
Date de signature : 28/09/11
Date de réception : mercredi 28 septembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2011.1016**

Séance publique du

26 septembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET** : CRÉATION D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE ET D'UN COMPLEXE VESTIAIRES - TRIBUNES SUR LE SITE DU VAL DE L'ARC - ACTUALISATION DE LA FICHE OPÉRATIONNELLE - LANCEMENT DES CONSULTATIONS DES ENTREPRISES - MARCHÉS DE TRAVAUX 2EME PHASE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le 26/09/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 20/09/2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard GERACI à M. Alexandre GALLESE, M. Christian LOUIT à M. Stéphane PAOLI, M. Henri MATAS à Mme Liliane PIERRON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Catherine SILVESTRE à M. Francis TAULAN

**Excusés sans pouvoir :**

M. Robert FOUQUET, M. André GUINDE, Mme Sophie JOISSAINS, M. Jean-Marc PERRIN, M. Victor TONIN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.



13.01

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
D.A.S.T Bâtiments & Grands équipements  
Direction Travaux Spéciaux

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 26/09/11

-----

**RAPPORTEUR** : M. Jean CHORRO

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Francis TAULAN

**Politique Publique** : SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

**OBJET** : CRÉATION D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE ET D'UN COMPLEXE VESTIAIRES  
- TRIBUNES SUR LE SITE DU VAL DE L'ARC - ACTUALISATION DE LA FICHE  
OPÉRATIONNELLE - LANCEMENT DES CONSULTATIONS DES ENTREPRISES -  
MARCHÉS DE TRAVAUX 2EME PHASE - AUTORISATION DE SIGNATURE - Décision du  
Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération en date du 17 mai 2010, vous avez approuvé le programme et adopté la fiche opérationnelle individualisée relatifs à la construction d'un terrain de rugby en gazon synthétique et d'un complexe vestiaires / tribunes sur le site sportif du Val de l'Arc, chemin des Infirmeries.

La 1ère phase de travaux concernant la construction du terrain de rugby avec éclairage s'est achevée et a été réceptionnée en juillet 2011.

Les études de la 2ème phase qui concerne la création d'un ensemble de 6 vestiaires avec salles de douches, toilettes publiques, locaux techniques et locaux destinés aux 3 futurs clubs résidents avec un bloc tribune de 150 places sont achevées et la consultation des entreprises prête à être lancée prochainement ; il convient donc d'actualiser l'estimation initiale des travaux et des études établie en 2010.

Le coût total de l'opération de 1 673 210 € H.T. qui vous a été présenté reste identique.

Les prévisions de dépenses des études et travaux ont été actualisées au regard des marchés attribués lors de la 1ère phase.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

**ADOPTER** le fiche opérationnelle individualisée actualisée,

**AUTORISER** Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à lancer les consultations des entreprises relatives à la phase n° 2,

**AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint délégué aux grands travaux à signer tous documents nécessaires aux demandes d'autorisation de construire.

**2011.1016 - CRÉATION D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE ET D'UN COMPLEXE VESTIAIRES - TRIBUNES SUR LE SITE DU VAL DE L'ARC - ACTUALISATION DE LA FICHE OPÉRATIONNELLE - LANCEMENT DES CONSULTATIONS DES ENTREPRISES - MARCHÉS DE TRAVAUX 2EME PHASE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 50</b>
<b>Présents</b>	<b>: 39</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 50</b>
<b>Pour</b>	<b>: 50</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/09/2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



## FICHE OPERATIONNELLE MODIFIEE

DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES

DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES SERVICES  
TECHNIQUES

DIRECTION ADJOINTE DES  
SERVICES TECHNIQUES  
BATIMENTS ET GRANDS  
EQUIPEMENTS

DEPARTEMENT  
CONSTRUCTIONS NEUVES

DIRECTION TRAVAUX SPECIAUX

### **OBJET : CRÉATION D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE ET D'UN COMPLEXE VESTIAIRES /TRIBUNES SUR LE SITE DU VAL DE L'ARC**

Date ou période de la réalisation : 2011 à 2012.

Demande d'approbation inscrite au Conseil municipal du Lundi 26 septembre 2011.

	Prévisions dépenses CM du 17 mai 2010	Dépenses actualisées HT	PROCEDURES
<b>Services avant et après programmation</b>			
Reproduction DCE (tirage de plans)	1 000,00 €	800,00 €	petit lot article 27 CMP
Contrôle technique terrain de sport	16 000,00 €	7 310,00 €	MAPA (entre 20 000 et 90 000€ ht)
Contrôle technique Eclairage	7 000,00 €	1 260,00 €	marché P9007
Contrôle technique Construction	10 000,00 €	10 000,00 €	marché P9007
Etudes géotechniques	4 600,00 €	4 900,00 €	marché P9006
Levé topographique géomètre	1 610,00 €	1 605,00 €	marché A9068
Assistance à Maitrise d'Ouvrage Etudes Construction	0,00 €	2 500,00 €	marché P10 013
<b>total services =</b>	<b>40 210,00 €</b>	<b>28 375,00 €</b>	
<b>Travaux pour la réalisation de l'opération</b>			
Construction d'un terrain de rugby en gazon synthétique.	650 000,00 €	650 785,00 €	MAPA
Eclairage terrain de rugby	120 000,00 €	66 094,00 €	MAPA
Construction d'un complexe vestiaires-club house	660 000,00 €	821 956,00 €	MAPA ou appel d'offres
Construction de deux gradins	200 000,00 €	100 000,00 €	MAPA ou appel d'offres
<b>Total travaux =</b>	<b>1 630 000,00 €</b>	<b>1 638 835,00 €</b>	
Frais de publicité annonces légales	3 000,00 €	6 000,00 €	
<b>Montant global Opération Services + travaux HT</b>	<b>1 673 210,00 €</b>	<b>1 673 210,00 €</b>	
<b>soit TTC</b>	<b>2 001 159,16 €</b>	<b>2 001 159,16 €</b>	

Les montants mentionnés sont donnés à titre **prévisionnel**. Ils sont notés à titre indicatif afin de déterminer les procédures adaptées à chaque nature de prestation. Le bilan prévisionnel de l'opération sera précisé au fur et à mesure de l'avancement des consultations et des études. Dans les cas où l'augmentation de certaines prévisions conduirait au choix de procédures différentes, une nouvelle fiche opérationnelle serait présentée à l'approbation du conseil.